

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

	de pe	rmis		Date d'insp	pection	
2010381			Numéro de permis		Date d'inspection	
2013301	2019381			Le 12 novembre 2024		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone		
Garderie chez Nadine				(506) 737-8425		
			l.			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité			
	Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
ratio, des r des comp	nédic étenc	aments es et de	(fiche a la foi	es d'adminis rmation.	tration), des	
de D	ate	Le 12 novembre 2024				
	ate	Le 12	? nove	mbre 2024		
• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	encontre les ratio, des r e des comp la collation de D	Règle encontre les exign ratio, des médic e des compétenc la collation (fruit	Règlement  Pencontre les exigences de ratio, des médicaments de des compétences et de la collation (fruits), du d  Le 12 de Date	Règlement Date être de la Le ratio, des médicaments (fiche e des compétences et de la foi la collation (fruits), du départ Le 12 nove de Date  Le 12 nove	Titre du poste Mentor en assurance de  Règlement Date limite pour être conforme  encontre les exigences de la Loi Service à ratio, des médicaments (fiches d'adminis e des compétences et de la formation. la collation (fruits), du départ pour 2 enfa  Le 12 novembre 2024  de Date  Le 12 novembre 2024	